

## Procès verbal de la séance du 5 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq février à dix-neuf heures cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHEZY SUR MARNE proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mil vingt, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : Mesdames HERNANDEZ Maryse, MICHON Bernadette, PETIT Lisa, RIBOULOT Marie-Christine et Messieurs BERAUX Jean-Claude, ESTANQUEIRO Bruno, GUEDON Pascal, IDELOT Jérémy, MURAT Cyrille, PECQUEUX Xavier.

**Etaient absents excusés** : Mme DURAND Sandrine (donne pouvoir à GUEDON P), Mmes PATTE Carole, REBMANN Viviane et M. MOUROT Laurent, VERNEAU R (Donne pouvoir à JC BERAUX).

**Etait absent** : néant

Le Maire présente le compte-rendu du conseil municipal en date du 17 décembre 2020 approuvé à l'unanimité des membres présents sans observation.

Monsieur IDELOT Jérémy a été élu secrétaire.

### **DEMANDE DE DETR POUR L'INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION REVERSIBLE A LA MAIRIE**

Le Maire présente les devis pour l'installation d'un système de climatisation réversible au secrétariat de Mairie. Actuellement, la Mairie est équipée d'un système de chauffage électrique par le sol et par convecteurs. D'une part, le chauffage par le sol ne fonctionne plus et il est envisagé de changer totalement le système de chauffage afin de réaliser des économies d'énergies.

Le montant du devis s'élève à 21 437.18 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le devis présenté par la Société Eiffage Energie d'un montant de 21 437.18 € HT pour l'installation d'une climatisation réversible dans les locaux de la Mairie.

**SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux entre 20 % et 60 % du montant HT de l'opération.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

### **MEME SEANCE**

### **DEMANDE DE DETR POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE AU CENTRE FIEVET**

Le Maire présente les devis pour l'installation d'une chaudière gaz au Centre Fiévet en remplacement de la chaudière fuel.

Le montant du devis s'élève à 18 482.22 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le devis présenté par la Société Eiffage Energie d'un montant de 18 482.22 € HT pour l'installation d'une chaudière gaz au Centre Fiévet

**SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux entre 20 % et 60 % du montant HT de l'opération.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

**MEME SEANCE**

**DEMANDE DE DSIL POUR L'INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION REVERSIBLE A LA MAIRIE**

Le Maire présente les devis pour l'installation d'un système de climatisation réversible au secrétariat de Mairie. Actuellement, la Mairie est équipée d'un système de chauffage électrique par le sol et par convecteurs. D'une part, le chauffage par le sol ne fonctionne plus et il est envisagé de changer totalement le système de chauffage afin de réaliser des économies d'énergies.

Le montant du devis s'élève à 21 437.18 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le devis présenté par la Société Eiffage Energie d'un montant de 21 437.18 € HT pour l'installation d'une climatisation réversible dans les locaux de la Mairie.

**SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre de dotation de soutien à l'investissement entre 20 % et 60 % du montant HT de l'opération.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

**MEME SEANCE**

**DEMANDE DE DSIL POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE AU CENTRE FIEVET**

Le Maire présente les devis pour l'installation d'une chaudière gaz au Centre Fiévet en remplacement de la chaudière fuel.

Le montant du devis s'élève à 18 482.22 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le devis présenté par la Société Eiffage Energie d'un montant de 18 482.22 € HT pour l'installation d'une chaudière gaz au Centre Fiévet.

**SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre de dotation de soutien à l'investissement local entre 20 % et 60 % du montant HT de l'opération.

**ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents.

**MEME SEANCE**

**INFORMATIONS DIVERSES**

- 1 Le Maire donne lecture d'un courrier de l'Agence Régionale de la Santé relatif à la procédure de vaccination dans les Hauts de France.

- 2 Le Maire donne lecture d'une pétition signée par plusieurs riverains concernant la vitesse de circulation des véhicules aux Roches demandant au Conseil Municipal d'intervenir afin de remédier au problème. Il est également demandé au Maire d'intervenir dans la cadre de ses pouvoirs de police du Maire. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le devoir de police du Maire, s'agissant d'une route départementale. Mme PAPETTI a également relayé la pétition auprès de la Voirie Départementale qui va procéder à la mise en place de plusieurs compteurs permettant de quantifier et de caractériser le trafic supporté par cette route ainsi que la vitesse des véhicules. Un courrier de réponse sera rédigé par le Conseil Municipal.
- 3 Remerciement de Madame LEPIENNE pour le colis de fin d'année.
- 4 Salutations de Monsieur et Madame Gilbert PRUD'HOMME à l'ensemble du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits par les membres présents.

**SEANCE LEVEE A 20H00**